



COMMUNIQUÉ

Comité de transition sur le système de référence de main-d'œuvre dans la construction

La FTQ-Construction tient à remettre les pendules à l'heure

Montréal, le 25 novembre 2011 – La FTQ-Construction tient à remettre les pendules à l'heure. Réagissant à la nouvelle selon laquelle la FTQ-Construction « collaborerait » à l'abolition du placement syndical et qu'elle participerait à un « système auquel elle s'opposait pourtant farouchement », Yves Ouellet, le directeur général de l'organisation syndicale, tient à dire qu'il a clairement informé la chef de cabinet de la ministre du Travail, Lise Thériault, que la participation au comité ne signifiait d'aucune manière un changement d'orientation et que la FTQ-Construction défendrait la position qu'elle a présentée en commission parlementaire.

« J'ai clairement dit à la chef de cabinet que nous étions prêts à discuter d'un nouveau système de référence, sur la base de nos propositions, c'est-à-dire sur la base du lien patronal-syndical, essentiel à l'existence de bonnes relations de travail. Nous l'avons toujours dit, la Commission de la construction du Québec (CCQ) ne peut pas prendre le contrôle du système de placement, c'est un projet voué à l'échec. Les interventions que nous avons faites au cours des dernières semaines ont toujours été dans ce sens et il n'est pas question de changer d'idée », a déclaré le dirigeant syndical.

Pour le président de la FTQ-Construction, Arnold Guérin, *« le nouveau système de référence proposé par la FTQ est un système où les syndicats peuvent être en lien direct avec les employeurs : c'est une condition sur laquelle nous ne dérogerons jamais. Mais il y aura un encadrement amélioré et approprié, qui sera soumis à une éthique interdisant toute forme de pratique déloyale. »*

Entre autres propositions, voici ce que la FTQ et la FTQ-Construction ont proposé en commission parlementaire :

- que les 17 syndicats affiliés à la FTQ-Construction puissent être titulaires d'un permis de référence;
- que ces syndicats puissent fournir aux employeurs des candidats salariés qualifiés pour répondre aux besoins de main-d'œuvre;
- qu'un rapport soit transmis mensuellement à la CCQ sur les activités de référence des syndicats affiliés;

- que des règles de gouvernance et un code d'éthique soient élaborés par les parties aux fins de référence de la main-d'œuvre;
- que les syndicats puissent continuer d'exiger les cartes des salariés et de vérifier si les personnes embauchées travaillent légalement.

« Nous rappelons que quatre des cinq organisations syndicales ont adhéré à un point de vue similaire en commission parlementaire, à savoir que la référence de main-d'œuvre ne pourrait jamais être efficace sans lien syndical-patronal », ont conclu les dirigeants syndicaux.

La FTQ-Construction représente 70 000 travailleurs et travailleuses dans l'industrie de la construction, soit 44 % de la main-d'œuvre.

Source : FTQ-Construction

Renseignements : Monique Audet, 514 707-9449

Isabelle Gareau, 514 953-0142